

2. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

2.1 Participation

Seuls les joueurs ou joueuses ayant une licence traditionnelle pourront participer au championnat jeune.

Les catégories suivantes pourront participer au championnat départemental jeune : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors.

Les joueurs ou joueuses ayant participé à une date de championnat départemental jeunes, pourront également (dépendant de la catégorie du joueur) participer au championnat par équipe messieurs sur la même date.

2.2 Règles de qualification des joueurs (brûlage)

Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des deux joueurs de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des deux joueurs de l'équipe de numéro inférieur ou égal : Équipe N > Équipe N+1 > ... Équipe N+x, selon les points classement officiels de chaque phase.

2 joueurs mutés pourront être dans une même équipe tant que les cumuls des points sont respectés.

Pour ce qui est des joueurs étrangers (hors UE) la règle reste inchangée, un seul joueur est autorisé par équipe.

En cas d'infraction à la règle, la sanction sera en première phase (apprentissage) : mauvaise composition d'équipe, défaite 14/0, mais 1 point au championnat.

En deuxième phase défaite 14/0, 0 point au championnat.

Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des deux joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon à ce que la règle de cumul des points soit respectée.

Si une équipe est forfait, c'est l'équipe ayant le numéro le plus élevé qui doit être forfait. Si la règle n'est pas appliquée, alors toutes les équipes progressant en championnat jeune sont forfait (0/14 et 0 point rencontre).

2.3 Déroulement :

Trois équipes de 2 joueurs sont convoquées à une même date et un même lieu.

Quand deux équipes se rencontrent, la troisième équipe qui ne joue pas arbitre les matchs.

Exemple :

- équipe A contre équipe B, l'équipe C arbitre

- équipe A contre équipe C, l'équipe B arbitre

- équipe B contre équipe C, l'équipe A arbitre

La commission sportive départementale prévoit les convocations des équipes concernées.

2.4 Nombre de phase

Le championnat départemental jeunes se déroule en 2 phases dans toutes les divisions.

2.5 Divisions et poules

En fonction du nombre d'équipes engagées, une ou plusieurs divisions avec une ou plusieurs poules dans chaque division, comportant toutes les catégories des joueurs cité à l'article 2.1. Les poules peuvent comporter 8 équipes au maximum et 5 équipes au minimum.

2.6 Formule de la compétition

Les rencontres se disputent par équipe de 2 joueurs, désignés par A, B, pour une équipe et par X, Y pour l'autre équipe. Chaque joueur d'une même équipe jouera 2 simple et un double, pour un total de 5 matchs par rencontre.

2.61 Composition des équipes

A la date fixée par le comité départemental, les associations adressent à celui-ci les engagements. Pour chaque équipe engagée l'association peut faire jouer n'importe quel joueur du moment qu'il respecte les conditions énoncées à l'article 2.1 au cours d'une même phase.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Une équipe peut être composée de garçons, de filles ou être mixte.

2.7 Dates et heures des rencontres

Les dates du championnat départemental Jeunes s'organisent le samedi après-midi et aux mêmes dates que le Championnat par équipe Messieurs.

La commission sportive enverra une convocation adressée aux clubs participant à la compétition.

La première rencontre devra débuter à 14h30.

Les rencontres sont regroupées pour faciliter les déplacements. Les rencontres pourront être repoussées ou avancées en horaire et/ou en date, avec l'accord de la commission sportive.

Si une rencontre est avancée/repoussée la commission sportive départementale prévoit de nouvelles dates et/ou horaires aux clubs concernés, si ceux-ci ne peuvent respecter la nouvelle date ils seront déclarés forfait.

2.8 Matériel

Les rencontres doivent se disputer avec des balles agréées en plastique, et sur des tables homologuées par la FFTT. Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association recevant, qui doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre.

2.9 Juge arbitrage

Dans toutes les divisions, à défaut de juge arbitre désigné ou d'un JA1 volontaire, le rôle du juge arbitre sera tenu par une personne licenciée de l'association recevant.

2.10 Forfait

L'équipe ayant déclaré forfait, perd la rencontre par forfait : 0 point rencontre avec le score de 0/5.

L'équipe non forfait devra remplir la feuille de rencontre papier ou GIRP en indiquant les joueurs prévus pour cette rencontre et en mentionnant pour l'équipe adverse "forfait ».

Une équipe ne pouvant pas jouer tous les matchs avant la fin d'une phase sera disqualifié. Le club devra faire une demande auprès de la commission sportive départementale pour prétendre à un réengagement de cette même équipe à la prochaine phase.

2.11 Transmission des résultats

Les résultats doivent être communiqués par un responsable du club de l'équipe recevant en utilisant le site de la FFTT ou à la commission sportive départementale.

Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre sous SPID via GIRPE ou l'espace mon club (en saisissant le détail des sets).

Dans le cas où un joueur non qualifié (second joueur muté, joueur brûlé, joueur non licencié, joueur sans certificat médical ...) aurait participé à une journée de championnat jeune, la sanction appliquée par la commission sportive sera la perte de la rencontre par pénalité : 0 point rencontre avec le score de 0/5 quel que soit le niveau de l'équipe engagée et l'amende en vigueur.